



**GROUPE RATP**

Syndicat des Cadres,  
des Agents de Maîtrise  
et des techniciens supérieurs

**ENCADR'ACTUA  
MILITANTS**

## **UN CONSTAT D'ACCORD RAISONNABLE POUR DES RESULTATS EXCEPTIONNELS**

Après avoir déposé avec l'ensemble des syndicats une alarme sociale demandant une revalorisation de la valeur du point de base comprise entre 1,8 et 3 %, nous avons été reçus par la direction les 4 et 8 avril 2005. Les avancées apportées par la direction au cours de ces réunions bien qu'insuffisantes nous ont semblé acceptables pour signer le constat d'accord. Quelles sont ces mesures ?

Augmentation de la valeur du point de base :

- **1% au 1er juin 2005 ;**
- **0,5 % au 1er octobre 2005 ;**
- **Application d'une mesure complémentaire à négocier à l'automne.**

Cette dernière mesure dont le niveau n'est pas chiffré ne sera plus liée aux résultats comme la direction l'avait envisagé dans une première version.

Lors de la réunion du 8 avril, nous avons indiqué que nous étions optimiste sur le niveau de la mesure complémentaire qui sera prise (qui devrait être au moins égale à 0,3%) en raison de la qualité du travail effectué par les agents qui se répercutera nécessairement sur les résultats de l'entreprise et permettra de dégager de la masse salariale.

Notre optimisme est raisonné au vu des résultats exceptionnels obtenus tant en trafic qu'en recettes en 2004 et de ceux déjà obtenus au cours des deux premiers mois de 2005.

Résultats qui ont non seulement permis le versement **d'une prime d'intéressement**

**de plus de 200 €** (payée le 20 avril 2005) mais également l'application de la majoration de l'enveloppe de prime de résultats 2004 prévue au deuxième avenant à la plate forme de l'encadrement.

Cette majoration s'élève à 15 % pour 2004.

**Ainsi, pour des objectifs atteints le montant de cette majoration varie entre 30 et 60 € pour un agent de maîtrise et entre 75 et 195 € pour un agent des cadres.**

En conséquence, pour la période à venir, les agents d'encadrement vont percevoir de l'intéressement en avril, un complément de prime de résultats en mai, une augmentation de salaires en juin et ce n'est pas négligeable dans les temps actuels.

Alors que la masse salariale est obérée par les mesures catégorielles prises en faveur des machinistes, des conducteurs et des opérateurs de maintenance, la C.F.E.-CGC ne souhaitait pas jouer au «TOUT OU RIEN» pour l'encadrement. Car comme disent les anglais « a bird in the hand is worth two in the bush » ce qui se traduit littéralement par « un oiseau dans la main vaut deux oiseaux dans le buisson » et signifie mieux vaut tenir que courir.

Il convient de noter également que certains syndicats en désaccord sur le constat n'ont pas hésité à « remercier » la C.F.E.-CGC de signer le constat d'accord permettant une augmentation de la valeur du point de 1,5 au lieu de 0,4 %. A vous de juger un tel comportement : Honteux ? Irresponsable ? Drôle ? Sans scrupule ?